

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
10 Février 2017**

OBJET : Sectorisation des collèges - Modification des secteurs de recrutement

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 10 Février 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'approuver la modification des secteurs de recrutement des collèges suivants, à compter de la rentrée scolaire 2017 :

- Collège Jacques Monod aux Pennes Mirabeau et Collèges Simone de Beauvoir et Camille Claudel à Vitrolles, conformément aux listes des rues et des portions de rues annexées au rapport,
- Collèges Jean Giono, Stéphane Mallarmé, Jacques Prévert et André Malraux, à Marseille, en prévision de l'ouverture des nouveaux locaux du Collège Jean Giono, conformément aux listes des rues et des portions de rues annexées au rapport.

Ce rapport est sans incidence budgétaire.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée